

DIPLOME D'ETAT D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

Objectifs de la formation :

- Permettre au stagiaire d'acquérir les compétences d'un accompagnant éducatif et social (compétences énoncées dans le référentiel de compétences de l'arrêté du 30 août 2021)
- Amener le stagiaire à construire son identité professionnelle
- Présenter le stagiaire aux épreuves de certification lui permettant de valider son diplôme d'état.

Public et pré requis :

- Formation « tous publics »
- Pas de niveau requis pour s'inscrire à la sélection

Modalités techniques et pédagogiques :

Formation en présentiel ;

Pédagogie participative, active, apports théoriques, méthodologiques et pratiques.

Remise de supports écrits

Equipe pédagogique qualifiée.

Suivi et évaluation

Feuilles d'émargement signées par demi-journée par les stagiaires et contre signées par les formateurs

Suivi des stages sur le terrain d'apprentissage

Contrôles continus et épreuves certificatives

Validation

Diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social (niveau III)

Attestation de fin de formation

Modalités de déroulement

Formation modulaire de 12 mois répartie comme suit :

- Formation théorique : 567h
- Formation pratique : 840h de stages pour les stagiaires en voie directe ; 140h de stages hors structure employeur pour les stagiaires en cours d'emploi

Dates

octobre 2025 à octobre 2026

Lieu

Lycée l'OUSTAL, 253 rue Paul Sabatier 47300 VILLENEUVE SUR LOT

LE METIER

L'accompagnant éducatif et social réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. En lien avec l'entourage de la personne, il l'accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante, et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle. Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement.

PROGRAMME DE FORMATION

Domaine de formation 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne (112 heures)

- UF1 : La prise en compte des besoins fondamentaux dans l'accompagnement de la personne
- UF2 : Notions de santé
- UF3 : Ergonomie, aide à la mobilité et transferts
- UF4 : Regard sur la personne et ses fonctions primaires
- UF5 : La personne et son rapport au corps
- UF6 : Les techniques et outils de communication verbale et non verbale
- UF7 : Notions de base d'apprentissage en fonction du public accompagné
- UF8 : Prévention et gestion des situations à risque
- UF9 : Accompagnement à la fin de vie
- UF10 : Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Domaine de formation 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité (91 heures)

- UF1 : Aide à l'entretien du cadre de vie de la personne
- UF2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne
- UF3 : Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Domaine de formation 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne (105 heures)

- UF1 : Socialisation et inscription dans la vie citoyenne
- UF2 : Les différentes dimensions d'accessibilité
- UF3 : La famille et l'entourage
- UF4 : Vie collective
- UF5 : Projet d'activités individuelles ou collectives et techniques d'animation
- UF6 : Prévention de l'isolement des personnes
- UF7 : Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Domaine de formation 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention (147 heures)

- UF1 : Les bases des politiques publiques et de la réglementation régissant le secteur social et médico-social
- UF2 : Ethique et déontologie
- UF3 : Développement de la personne tout au long de la vie, dans ses différentes dimensions, physiques, psychologiques, sociale et culturelles
- UF4 : Les grandes familles de pathologies, troubles, déficiences et incidences somatiques, psychiques et sociales
- UF5 : Fondamentaux relatifs aux différents secteurs d'intervention des AES
- UF6 : Le contexte professionnel
- UF7 : Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Domaine de formation 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne (91 heures)

- UF1 : Projet d'établissement et projet personnalisé
- UF2 : Travail en équipe et organisation
- UF3 : Transmission et communication professionnelle
- UF4 : Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle